



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Côtes d'Armor

mardi 30 avril 2024

CPAM des Côtes d'Armor : modification des horaires d'ouverture au public

A compter du 29 avril, les horaires d'ouverture des accueils du département évoluent. Les espaces libre-service seront désormais ouverts :

- A Saint-Brieuc : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- A Dinan, Lannion, Guingamp et Loudéac : de 9h à 12h

A ces horaires, les espaces libre-service sont accessibles sans rendez-vous. Cette nouvelle organisation permet de proposer une offre de service plus importante de rendez-vous, que ce soit par téléphone ou en accueil.

Comment prendre rendez-vous ?

- en se connectant sur son compte ameli / rubrique agenda sur la page d'accueil
- par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel)